

O. I. X. Macti animo estote Dilecti Fidei et virilitate agite in Deo fidentes, cuius causa servitis hujus apostolica cathedra doctrinis innitit. (Bref de Pie IX à la Liberté.) M. V. X. Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere que ab hac Sancta Sede catholice scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la Liberté.)

LA LIBERTE

Journal quotidien politique et religieux

P. A.

ABONNEMENTS :	3 mois.	6 mois.	Un an.
SUISSE	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE	» 10 »	19 »	36 »

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg
 La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés.
 Prix du numéro : 10 centimes.

Les annonces sont reçues par MM. ORELL, FUSLLI & C^{ie}, à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 10 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.

Bulletin politique

M. Gladstone travaille activement à la formation du nouveau ministère, qui sera composé en partie d'éléments whigs et en partie d'éléments radicaux. Ces derniers y entreront en nombre assez important, ce qui a effrayé quelques-uns des anciens collaborateurs du chef du parti libéral. C'est surtout parmi les whigs de la Chambre des pairs que se manifeste la répugnance à suivre M. Gladstone dans son évolution plus accentuée vers la gauche. Lord Carlingford a refusé d'entrer dans le cabinet en voie de formation; on a des raisons de croire que le marquis de Hartington et sir Henry James ne feront pas non plus partie du gouvernement.

Lord Granville, à qui paraît destiné le portefeuille des affaires étrangères, a été appelé par la reine à Osborne. On se perd en conjectures sur les motifs de cette démarche insolite; quand la reine a chargé un chef de parti de former un cabinet, elle lui laisse accomplir sa mission sans intervenir dans les négociations. Sa Majesté craint-elle, peut-être, que M. Gladstone ne tienne trop loin dans la réalisation du programme irlandais, et voudrait-elle enrayer en s'appuyant sur lord Granville?

Dans les circonstances présentes, le choix du vice-roi de l'Irlande a une grande importance. Gladstone paraît avoir songé un moment à lord Ripon, mais on aura craint de faire gouverner l'Irlande par un catholique, et maintenant l'on prononce d'autres noms moins accentués.

Dimanche, une élection sénatoriale avait lieu dans le département de la Somme, et c'est M. Petit, maire d'Amiens, appartenant à l'opinion radicale la plus accentuée, qui a emporté d'environ 150 voix sur le candidat conservateur. Il y a quatre mois, ce même département nommait, au suffrage universel, des députés monarchistes. Le suffrage populaire serait-il devenu moins révolutionnaire que le suffrage du second degré? Nous assistons à des changements curieux et instructifs. Le Sénat, dont les parlementaires avaient cru faire la forteresse des idées libérales-conservatrices, est devenu le plus solide appui du ministère Freycinet, et c'est désormais la Chambre haute qui risque de sauver la République condamnée par les populations ruinées et aux abois. De même, l'élection du second degré, que les théoriciens considéraient comme nécessairement favorable aux idées modérées, aboutit à faire passer un radical rouge contre un conservateur du centre. Ce qui n'est pas moins digne d'attention, c'est que les délégués appartenant au centre gauche, — et ils sont nombreux dans la Somme, — ont tous voté pour le candidat radical contre le candidat de la droite. Ainsi, il arrive que M. Petit, de la gauche extrême, va remplacer un sénateur qui appartenait au centre gauche.

Si la politique n'envahit pas l'armée, ce ne sera pas la faute de la Chambre et du gouvernement. Les officiers en garnison dans les villes des bords de la Loire étaient suspects aux républicains. On les invitait quelquefois dans les châteaux voisins et ils

s'y rendaient. La République française s'est émue de ces dîners qu'elle considérait comme une trahison. Elle a demandé qu'on envoie dans d'autres garnisons moins avantageuses ces officiers trop bien vus de l'aristocratie locale. Le ministre de la guerre s'est empressé d'obéir à cette sommation. De là grand émoi. Le Figaro ayant mêlé à l'affaire le général Schmitz, commandant de la division — chef d'état-major du général Trochu pendant le siège de Paris — cet officier supérieur a télégraphié à ses subordonnés pour protester contre la version du journal parisien. L'émotion n'a fait que grandir, et la Chambre des députés en a été saisie lundi par une interpellation de M. Gaudin.

Si nous en croyons le télégraphe, le général Boulanger aurait eu une attitude déplorable. Sous prétexte d'assurer le respect des institutions républicaines, il prétend que les officiers doivent « renoncer à des préjugés surannés. » Quels sont ces préjugés qui rendent le citoyen indigne de servir son pays? « Nos officiers, a ajouté le ministre, doivent marcher en tête de notre génération, qui n'a ni la volonté ni le désir de les attendre. »

357 députés contre 174 ont ratifié de leur vote ces paroles singulières du chef administratif de l'armée. Après avoir tout désorganisé, va-t-on désorganiser aussi l'armée, sous prétexte de la débarrasser de ces préjugés qui ont non honneur, ordre, religion, discipline?

Le nouvel archevêque de Posen, Mgr Dindler, n'appartient pas à la nationalité allemande. Les journaux qui l'avaient annoncé ont fait erreur. Il est de la race cassouble, qui compte encore environ 100,000 représentants dans la Prusse orientale. Les Cassoubles se rattachent aux Vandales, et sont dès lors de race tchèque comme les Polonais. Aussi ont-ils envoyé une délegation aux fêtes des saints Cyrille et Méthode.

Cette question de race a une importance capitale dans cette partie de l'Europe, et c'est un des motifs de la durée du conflit pour la repousser au siège de Posen. L'Allemagne voulait imposer un Allemand, et le Saint-Siège le refusait pour le bien religieux de la Pologne, sachant bien qu'un Allemand serait mal vu et sans influence sur les Polonais. La transaction s'est faite dans des conditions très heureuses, puisque l'archevêque nommé, n'étant pas Polonais, n'effraya pas Bismark, et n'étant pas Allemand, mais tchèque, sera par là-même, de la même race que ses diocésains.

L'interpellation Achenbach au Landtag prussien est une autre manifestation de l'importance de la question de races. Le député conservateur proposait d'encourager le gouvernement — qui n'en avait nul besoin — à expulser les Polonais, à s'emparer des biens de la noblesse et à les répartir à des colons allemands. Ces mesures cruelles, qu'on ne croirait pas possibles à notre époque, ont obtenu l'assentiment de la majorité du Landtag, après une discussion de trois jours, où le prince Bismark et le ministre des cultes sont intervenus plusieurs fois pour combattre les solides arguments de la députation polonaise et de M. Windthorst, qui a soutenu cette juste cause avec une éloquence digne d'un meilleur sort.

L'Europe va donc assister impassible à ces cruelles proscriptions contre les Polonais. Les victimes ont le tort d'être catholiques; aussi pas une feuille libérale ne daignera s'émouvoir. Ah! si s'agissait de quelques douzaines de juifs de Hongrie ou de Valachie, quel concert d'indignation dans toute la presse européenne!

LETTRÉ DE LA SINGINE

Les questions sociales que vous traitez avec une supériorité et une connaissance de cause que vos adversaires eux-mêmes sont obligés de reconnaître, présentent toujours un bien vif intérêt. C'est une bonne fortune pour vos lecteurs de suivre le développement de vos idées sur ces questions vitales qui sont la grande préoccupation de notre époque si agitée et si changeante.

Ce n'est pas sans inquiétude que ceux qui étudient et réfléchissent voient s'avancer l'avenir.

Il est permis, sans passer pour superstitieux, de croire aux affinités et aux similitudes. Aussi, je vois arriver avec une vague appréhension la fin de notre siècle: je crains qu'il ne disparaisse comme son devancier dans des secousses et des convulsions sanglantes. Il y a cent ans nous avions la Révolution politique, demain nous aurons peut-être la Révolution sociale. La seconde sera plus effroyable que la première. Ce sera le retour à la barbarie par le désordre et par l'anarchie organisés légalement.

Une seule chose peut encore sauver l'avenir et nous préserver de ces malheurs. C'est l'esprit chrétien venant animer de nouveau la société moderne, et ramener aux foyers des peuples la paix et la concorde.

C'est du reste l'esprit qui vous guide dans vos études sur les questions sociales. C'est la lumière qui montre le bon chemin au milieu du choc des intérêts contraires.

Comme vous le disiez très bien dans vos derniers articles intitulés *Le taux de l'intérêt*, il importe que la restauration chrétienne poursuivie par Fribourg soit suivie par la restauration économique. Rien n'est plus vrai; l'un est la conséquence de l'autre.

Dans cette intéressante étude sur le taux de l'intérêt vous tracez à grands traits le tableau de la position actuelle du cultivateur et du propriétaire rural, vous faites admirablement ressortir les désastreuses conséquences des conditions actuelles de certaines parties de la législation fédérale, édictées, dirait-on, contre les enfants du pays au profit de ceux d'Israël. Vous indiquez les remèdes propres à faire cesser une situation aussi désastreuse.

J'ai lu avec beaucoup de soin votre exposé, vos déductions et l'énumération des remèdes indiqués, mais sans pouvoir parvenir à partager en tous points votre

manière de voir. Cela tient sans doute à mon peu de compétence; vous savez que les grands esprits d'ici ne m'ont jamais classé dans les intelligents et les capables. Mais je compte sur votre indulgence pour m'enhardir au point d'oser venir vous exposer mes scrupules.

Et, tout d'abord, croyez-vous que les remèdes proposés soient tous bien efficaces? N'y aurait-il pas possibilité d'arriver à la guérison par un régime naturel, sain et réconfortant en laissant de côté les potions et les caustiques.

Parmi les remèdes que vous proposez, il y en a d'excellents parce qu'ils sont naturels, il y en a qu'il serait imprudent d'appliquer parce qu'ils sont factices et arbitraires, et tout ce qui est arbitraire est nuisible et dangereux.

La question de l'intérêt de l'argent et du taux de l'intérêt de l'argent est aussi ancienne que le monnayage du métal. Elle a été agitée chez tous les peuples, nous la trouvons partout. Dans la parabole des talents, le maître réprimandant sévèrement celui qui a enfoui son argent, et loue et récompense celui qui lui ont fait produire le double. Saint Mathieu, au chapitre xxv, verset 27, dit: « Vous devez donc mettre mon argent à la banque, et à mon retour j'aurai retiré ce qui est à moi avec les intérêts. »

Qu'est-ce donc que l'intérêt? Une définition exacte nous en est donnée par M. Berryer, père: il est bon de reproduire ici ce que cet homme pensait sur cette matière si controversée.

Voici comment il s'est exprimé:

L'intérêt, pris dans le langage du droit et du commerce, s'entend du profit que l'on retire d'une somme d'argent aliénée à titre de prêt, pour un temps déterminé, ou accordé par justice à un créancier contre son débiteur en retard de paiement.

Ce profit retiré de l'argent varie suivant qu'il est conventionnel ou judiciaire.

Quand c'est la justice seule qui est appelée à le régler, le prix de l'argent est toujours fixe et uniforme, tel que la loi elle-même l'a proclamé en créant un taux légal.

Il est de 6% en matière de commerce, et de 5% en matière civile.

Dans les jugements, cette uniformité d'évaluation a dû être ordonnée par la loi, afin d'en bannir l'arbitraire, et d'avertir les débiteurs du surcroît de charges auxquelles ils s'exposent en différant de se libérer.

Dans l'ordre des conventions, et pour le besoin des transactions journalières, ce tarif légal du prix de l'argent, sous la dénomination d'intérêt, comporte de tout autres considérations. Il n'est peut-être pas en jurisprudence de matière qui ait été et soit encore plus controversée.

Dans les temps reculés, la loi civile, avait été jusqu'à prohiber toute espèce de prêt d'argent à intérêt. Le moindre profit stipulé par le prêteur était réputé usure.

Mais peu à peu on arriva à concevoir que le plaisir d'être utile n'est pas un aliment suffisant pour les innombrables échanges qu'exige sans cesse le commerce de la vie, et que pour obtenir des secours toujours certains il fallait rendre le prêt intéressé.

Ce fut une concession immense faite aux impérieuses nécessités du commerce; et comme elle était en quelque sorte arrachée, la juris-

Dépêches télégraphiques

BERNE, 2 février.

M. Pavocat Bützberger, conseiller national bernois, est décédé ce matin, à Langenthal. M. Bützberger était né en 1820 et avait présidé le Conseil national. On se rappelle la part importante qu'il prit aux débats de la révision. Ces dernières années, il se montra plus modéré et se sépara même des radicaux en plusieurs circonstances. Il remplissait dans l'armée les fonctions d'auditeur en chef.

M. Bützberger jouait un rôle encore prépondérant dans les sphères fédérales. Il devait présenter prochainement le rapport de la Commission chargée de préavis sur le nouveau code pénal militaire, Commission dont notre député fribourgeois, M. Grand, est le rapporteur français.

LONDRES, 2 février.

Selon des informations tirées des meilleures sources, il est certain que le cabinet sera formé de la manière suivante: MM. Parrel Herschell, chancelier; Kimberley, affaires étrangères; Rosebery, colonies; Spencer, Indes; Granville, présidence du conseil privé; Harcourt, intérieur; Childers, guerre; Chamberlain, amirauté; Trevelyan, commerce; Morley, Irlande; Gladstone, premier ministre et chancelier de l'Echiquier.

LONDRES, 2 février.

On télégraphie de Vienne au Times que la note collective des puissances a été présentée hier soir à Sofia, à Belgrade et à Athènes; elle insiste sur la nécessité du désarmement.

PARIS, 2 février.

La Chambre a validé, par 227 voix contre 225, l'élection de M. Keller, député de Belfort.

Après un éloquent discours de M. Keller, faisant ressortir que l'invalidation serait une injure pour les électeurs alsaciens, la Chambre a validé aussi l'élection de M. Vieillard.

PARIS, 2 février.

Le conseil des ministres a décidé de retirer son commandement au général Schmitz, lequel avait blâmé indirectement le déplacement de la cavalerie en garnison à Tours.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Londres, 2 février.

Lord Salisbury a conféré hier avec M. Gladstone sur la question grecque. Il lui a soumis les dépêches avant de les expédier.

Londres, 3 février.

M. Gladstone espère présenter aujourd'hui à la reine la liste complète du nouveau ministère.

Londres, 3 février.

L'arrangement entre la Turquie et la Bulgarie est conclu.

Il a été promulgué hier à Constantinople.

Nouvelles des cantons

Une civilisation chère. — L'Armée du Salut continue sa propagande dans le canton de Zurich. On s'attend dès lors à de nouvelles scènes tumultueuses, à des spectacles indignes d'un peuple civilisé. La *Zürcher Post* saisit cette occasion pour faire la leçon au peuple si éclairé de l'Athènes helvétique.

« Nous sommes, dit-elle, si fiers de notre intelligence, et de ce que nous faisons pour l'école, l'éducation, la science... Nous avons un directeur de l'Instruction publique, que nous payons 5,000 francs; nous avons un conseil d'éducation, un secrétaire général, des inspecteurs scolaires, qui nous coûtent 15,000 francs; nous avons encore des autorités scolaires de districts, pour lesquelles 8,000 francs sont inscrits au budget.

« Nous entretenons une Université, qui exige une dépense annuelle de 190,000 fr., et nous donnons à l'Ecole polytechnique une subvention de 16,000 francs par an. Voyez, dominant notre ville, tous ces temples de la science, le palais du Polytechnicum avec ses salles universitaires et ses cours techniques, les édifices où s'enseignent la chimie, la physiologie, la météorologie, etc., et tout au sommet l'Observatoire, d'où les regards sondent la lumière des corps célestes.

« Nous avons un Collège cantonal pour le prix de 150,000 francs par an, une Ecole vétérinaire pour 18,000 francs, une Ecole normale pour 50,000 francs, un Technicum pour 84,000 francs.

« Tous ces établissements divers nous obligent encore à d'autres dépenses. Nous payons 54,000 francs, annuellement, pour leurs bibliothèques et collections; 53,000 fr. pour les bourses, afin de favoriser la fréquentation scolaire, puis 22,000 francs pour l'éclairage, le chauffage et la contribution pour l'eau.

« C'est beaucoup, mais ce n'est encore rien en présence des chiffres suivants :

« Les traitements des instituteurs primaires nous coûtent 703,000 francs par an; les instituteurs secondaires 236,000 francs; l'Instruction populaire et l'enseignement secondaire nous reviennent ensemble à 1,160,000 francs. En outre, 50,000 francs figurent au budget pour divers postes.

« Voilà ce que dépense à lui seul l'Etat de Zurich. Qui supputera encore les contributions des communes, associations et particuliers !

« Aucun canton ne possède peut-être autant de maisons d'école.

« Et ce n'est pas d'aujourd'hui que nous payons cet énorme tribut à l'Instruction. Depuis de nombreuses années, Zurich a la gloire de marcher à la tête de l'Europe pour la culture de la science.

« Or, que se passe-t-il? Une poignée de visionnaires nous arrivent d'Angleterre, et voilà que toute cette civilisation si longtemps soignée et cultivée devient nerveuse! Elle se plaint de « propagande bruyante », et se livre elle-même à des scènes d'émeute, de scandale et de rixes vulgaires, au mépris de toutes les lois.

« Vraiment, c'est dommage pour les millions que nous sommes. Une telle panique et une telle frénésie pourraient se donner à meilleur marché. »

Roue de la fortune. — Le tirage au sort des primes de l'emprunt genevois au 3 % a eu lieu le 1^{er} février. Le N° 84677 gagne le premier lot de 80,000 francs. Le second lot de 10,000 francs est échu au N° 55264.

Sous la neige. — On a essayé en vain

d'exhumer de leur tombe humide les quatre malheureux Uranais que l'avalanche descendue du Bristenstock a ensevelis. Malgré le souffle impétueux du föhn, malgré les menaces de nouvelles avalanches, des hommes courageux ont travaillé pendant des journées entières à fouiller la neige. M. Ulrich, chapelain de Bristen, s'est rendu lui-même sur le théâtre de la catastrophe et a joint ses efforts à ceux de l'escouade de sauvetage. Mais la couche épaisse n'a pas livré sa proie et aucune des victimes n'a pu revoir le jour. Il fallu même interrompre les recherches; les avalanches ne cessent de descendre de la montagne avec une rapidité vertigineuse, comblant ainsi de masses impénétrables le suaire neigeux qui recouvre le père Z'berg et ses trois fils. Tout espoir de les sauver est irrémédiablement perdu.

La fougue de l'avalanche a été telle qu'à une grande distance de là, sur la hauteur voisine, des sapins se sont brisés sous la pression de l'air. Et dire que ces sortes de dangers menacent chaque jour les enfants qui se rendent à l'école! Il faudrait inviter les pédagogues fédéraux à visiter ces régions alpines en temps de bourrasques hivernales. Ils pourraient faire d'utiles comparaisons avec les facilités dont jouissent certains cantons si fiers du rang qu'ils occupent dans l'échelle scolaire.

Les morts. — Le clergé du canton de Lucerne vient de faire une perte sensible dans la personne de M. Winkler, chanoine de la collégiale de Saint-Léger et ancien commissaire épiscopal. « Avec lui, dit le *Vaterland*, disparaît un homme qui non seulement s'est distingué par la noblesse de son caractère sacerdotal et ses vastes connaissances, mais encore résume dans la part qu'il prit à la vie publique et religieuse de son pays, une page importante de l'histoire lucernoise.

M. le chanoine Winkler était né le 14 mai 1809, à Gelfingen. Retenu aux travaux de la campagne, il ne commença ses études qu'en 1823, chez un pieux chapelain qui lui apporta les premiers rudiments. Après avoir achevé ses études littéraires au gymnase de Lucerne, M. Winkler partit, en 1831, pour la célèbre université de Tubingue, où il fit deux années d'études théologiques, qu'il acheva ensuite à Munich et à Giessen. Il reçut les saints ordres à Soleure en 1834, puis il retourna perfectionner son instruction à Tubingen, et de là à Rome.

M. Winkler inaugura sa carrière pratique en 1835 à Beromünster, comme professeur. Trois ans plus tard, il enseigna la théologie à Lucerne. Il ne quitta sa chaire de droit canon qu'en 1878, sauf une interruption de 1845 à 1847. Il fut alors remplacé par les Jésuites; c'est ce qui lui valut sans doute les faveurs du régime radical de 1848. Mais si, à cette époque, M. Winkler put passer pour trop indulgent envers le libéralisme, il racheta cette faiblesse plus tard, lorsqu'il fut appelé en qualité de commissaire épiscopal à représenter Monseigneur l'évêque de Bâle dans le canton de Lucerne. Dans ces fonctions, il se montra zélé et fidèle serviteur de l'Eglise catholique.

— Le *Genevois* annonce la mort de M^{me} Camperio, mère de l'ancien conseiller d'Etat de ce nom. Cette vénérable aïeule, âgée de 94 ans, est décédée ces jours derniers à Milan. Elle était issue de la famille tessinoise des Clani. On sait le rôle que son fils, M. Camperio, a joué dans la politique genevoise avant l'avènement du régime Carteret. M. Philippe Camperio a précédé de quelques années sa mère dans la tombe.

La suite des spoliations. — La paroisse catholique-romaine de Berne vient de perdre contre la paroisse vieille-catholique

un procès d'une certaine importance. Voici l'historique de cette affaire.

Un M. Tschann-Zeltner de Soleure, excellent catholique, a fait il y a une trentaine d'années, donc avant l'apparition du schisme des vieux-catholiques, un legs de 5,777 fr. « en faveur de la commune catholique-romaine ». Ce legs était destiné à la construction d'une église. Les vieux-catholiques qui se sont emparés de l'église construite par le dévoué curé Baud en 1876, prétendent continuer la paroisse catholique reconnue par l'Etat, en faveur de laquelle ce legs a été fait, et ils en ont réclamé la délivrance à leur profit exclusif. Le conseil paroissial de la communauté catholique-romaine a fait opposition à cette prétention en faisant valoir les intentions évidentes du testateur, qui a déclaré donner à la commune catholique-romaine laquelle continue d'exister à Berne, comme paroisse libre, exerçant un culte qui est suivi par la majorité des catholiques résidant dans la ville fédérale.

La Cour d'appel a rejeté cette réclamation par le motif que le legs aurait été fait en faveur d'une paroisse catholique ayant un caractère public, qualité que revêt seule la paroisse officielle des vieux, tandis que la communauté catholique-romaine n'aurait qu'un caractère privé.

La faiblesse de cette argumentation saute aux yeux, et le conseil paroissial catholique-romain ne devrait pas hésiter à porter l'affaire devant le Tribunal fédéral.

Procédés prussiens. — Il paraît que le gouvernement soleurois a, en matière de liberté électorale, absolument les mêmes doctrines que M. de Bismarck. Le 17 janvier dernier, les chefs de l'opposition démocratique étaient réunis dans une salle particulière, pour conférer sur la situation déplorable du canton et sur l'attitude à prendre aux prochaines élections cantonales. Bien que la réunion eût un caractère purement privé, un agent de police se présenta sans être invité, et s'installa au milieu de l'assemblée pour en suivre les délibérations et en rendre compte au gouvernement. Comme on le pense bien, on pria poliment cet espion officiel de se retirer; il ne se le fit du reste pas dire deux fois. C'est la *Zürcher-Post* qui raconte ce trait édifiant.

Un sinistre financier. — Pendant que nous assistons au brillant défilé des banques fribourgeoises, rivalisant à qui bouclera par les plus beaux bénéfices, la nouvelle nous arrive d'une débâcle financière à Neuchâtel. Le Crédit mutuel de ce canton vient de suspendre ses opérations, à la suite de la découverte inopinée de falsifications d'écritures et de détournements graves, dont s'est rendu coupable un des principaux employés de l'établissement. Le déficit constaté jusqu'ici serait d'environ trois cent cinquante mille francs; mais on prévoit qu'il s'accroîtra encore de pertes difficiles à éviter.

Nombreux sont les clients du Crédit mutuel parmi les artisans et les petits commerçants, tant dans la ville même de Neuchâtel que dans le reste du canton. Cependant, il est probable que les pertes pourront être couvertes par les sociétaires.

L'employé coupable est arrêté. Le directeur est gravement malade. Le Conseil d'administration demande sa mise en faillite.

Correspondance du Tessin

Du 1^{er} février 1886.
Jeunes et vieux radicaux. — Le referendum. — L'union des conservateurs.

C'est donc décidé, nous aurons la demande de referendum sur la loi ecclésiastique. Les têtes brûlées du parti radical l'ont emporté sur les prudents; ce sont les jeu-

prudence se montra sévère sur le taux de l'intérêt pour argent prêté; entre simples particuliers, il ne dut pas excéder 5%; entre commerçants, l'usage le porta à 6%.

On en était là, lorsqu'en 1789, la révolution, ses orages, ses calamités, le progrès des lumières amenèrent le législateur à reconnaître que l'argent, dans la main de celui qui le possède, est une propriété dont il lui est permis de tirer des fruits, comme de tout autre; que c'est une marchandise, en ce sens qu'un prix peut être attaché à sa possession; qu'il en doit être du contrat de prêt comme du contrat de louage, du bail à ferme, de la vente ou de tout autre mode de disposition à titre onéreux.

Il fut universellement reçu dans tous les marchés, même dans ceux passés avec le gouvernement, que l'argent pouvait être soumis à un cours d'appréciation, de même que les effets publics, les denrées et valeurs quelconques. On vit même en France, à la chute du papier-monnaie, le cours de l'argent s'élever au taux exorbitant de 1 et de 3% par mois, sans que les tribunaux le réprimassent.

Entrée ainsi dans les mœurs de la nation, la faculté du prêt d'argent à un intérêt libre finit par être convertie en droit positif (article 1907 du code civil, promulgué le 19 mars 1804, en ces termes : « L'intérêt est légal ou conventionnel. L'intérêt légal est fixé par la loi. L'intérêt conventionnel peut excéder celui de la loi, toutes les fois que la loi ne le prohibe pas. »)

Toutefois, cette œuvre de législateurs qui avaient jugé leur siècle et suivi l'impulsion donnée aux affaires par les autres peuples, ne demeura pas longtemps intacte. Celui qui gouvernait alors la France, et qui prétendait dominer l'Europe par son système du blocus continental, imagina aussi de commander à la volonté des propriétaires d'argent, et d'en rendre le prêt forcé au taux légal.

Une loi spéciale du 3 septembre 1807 a prononcé la prohibition dont l'article 1907 du code civil avait fait la réserve : elle a qualifié d'usure et déferé à la police correctionnelle toute exigence des prêteurs qui excédait le taux légal de 5% en matière civile, ou de 6% en matière de commerce.

C'est avec les entraves de ce système prohibitif que toutes les négociations de prêt se traitent encore maintenant en France. On n'y admet guère par tolérance que deux exceptions : 1^o pour les contrats de prêt à la grosse aventure; 2^o pour le cas où il s'agit d'opérations de crédit en commerce, par achat ou escompte du papier en circulation, lettres de change, billets à ordre ou effets au porteur. La considération que le preneur de ces sortes d'engagements prend à ses risques la solvabilité des souscripteurs, et que sous ce rapport le contrat est aléatoire, fait disparaître aux yeux des magistrats, la contravention à la loi du 3 septembre 1807.

Est-ce dans l'intérêt public, une mesure véritablement salutaire, que cette interdiction du prêt à un taux supérieur au taux légal ?

Sur cette question les moralistes, les juristes-consultes et les économistes sont fortement divisés; les uns approuvent fortement la restriction, comme commandée par l'amour du prochain et par la justice naturelle; les autres la repoussent, comme nuisible à l'intérêt général du commerce, en ce qu'elle forme obstacle aux transactions, à la répétition et à la rapidité des échanges.

Dans l'ordre moral, sans doute, on ne peut s'empêcher de gémir des excès de l'usure et des malheurs particuliers qu'elle traîne à sa suite. Mais en économie politique, il est permis d'envisager la question sous un autre point de vue et dans la généralité des conséquences de la prohibition. L'opinion qui doit prévaloir en définitive est celle qui se conciliera le mieux avec les intérêts ou les besoins de la société.

On doit croire que la sagesse des législateurs, ramenée sur ce point important, adoptera ce qui convient au plus grand nombre et à la prospérité publique.

Seulement, deux considérations majeures méritent d'être soumises à leur discernement; c'est, d'une part, que l'Etat ou le gouvernement lui-même emprunte tous les jours à des taux qui excèdent de beaucoup le taux légal; c'est d'autre part, que dans plusieurs pays étrangers l'intérêt de l'argent est bien plus cher qu'en France.

2 FEUILLETON DE LA LIBERTE

L'HONNEUR

Par OSCAR DE POLI

Des remparts du vieux castel, le regard embrasse de tous côtés une féerie panoramique; de riches vignobles, de luxuriantes prairies, de charmants villages, des châteaux pittoresques, de riantes vallées, des plaines fertiles, au milieu desquelles la Loire roule son onde chatoyante.

Quel admirable et enviable séjour! Mais qui oserait jalouser le bonheur des châtelains de la Roche-Hamelin, de ces vrais grands seigneurs qui traditionnellement ne considèrent la fortune que comme un fidéicommiss de la bienfaisance ?

A vingt lieues à la ronde on n'entend que leurs louanges; le chef de la famille est héréditairement le maire de sa commune et le conseiller général de son canton; il serait député, même aujourd'hui s'il voulait, mais il faut laisser cela aux dupes d'oreilles populaires.

Un la Roche-Hamelin, dit le peuple dans son limpidie bon sens, n'a pas besoin d'être député pour être quelqu'un et quelque chose; et, quand les paysans parlent entre eux de leurs voisins du château, il est bien rare qu'ils ne concluent pas en ces termes :

« Pour de bons nobles, ma foi! voilà de bons nobles! »

II

Lorsqu'en 1830 le marquis Robert de la Roche-Hamelin et ses deux frères eurent brisé leurs loyales épées, chacun d'eux se retira dans ses terres.

A l'aîné revenait le château patrimonial; il y rentra sans bruit et reprit simplement, dès le premier jour, les traditions généreuses de sa race.

Les paysans lui firent une affectueuse ovation; il leur répondit :

— Je vous aimais déjà, je tâcherai de vous aimer plus encore; ce que mes pères furent pour les vôtres, je le serai pour vous.

On cria « Vive le marquis! » et le marquis tint parole.

Avait-on un secours quelconque ou seulement un bon conseil à demander, sans hésiter c'était « au château » qu'on allait le chercher, et toujours on en descendait réconforté et content.

M. de la Roche-Hamelin occupait ses loisirs à l'étude des questions agricoles; le grand propriétaire donna libéralement l'exemple des améliorations pratiques, et tout progressa fructueusement autour de lui.

Entre temps, il voulut mettre en ordre les copieuses archives de sa maison, et il entreprit l'histoire de ses aïeux, non par un vulgaire sentiment d'orgueil, mais pour que ce « Livre de raison » fût la leçon de ses descendants.

En 1840, le marquis de Roche-Hamelin avait épousé Blanche de Montaymar, belle et pieuse

jeune fille, unique héritière d'une des plus opulentes maisons de la noblesse tourangelle; union bénie que Dieu gratifia de trois enfants.

La naissance de l'aîné fut, pour le village aussi bien que pour le château, l'occasion de grandes réjouissances: pas un paysan qui n'eût à cœur de prendre sa bonne part de la joie des châtelains, et la venue du petit Hamelin fut saluée par d'enthousiastes vivats, par des tonnerres de boîtes et de fusillades, par des beuveries et des danses.

Le saint baptême fut administré en grande pompe à l'enfant du château, devant la population en habits de fête, par le vénérable curé de Sigefroy de la Roche Hamelin, assisté de son jeune vicaire, l'abbé Moureau, dans la vieille église paroissiale, reconstruite en 1493 par Hardi de la Roche-Hamelin, au retour de la Terre Sainte.

Les bonnes fêtes, s'il faut en croire Perrault et M^{me} d'Aulnoy, se donnaient rendez-vous, au bon vieux temps, autour des nobles berceaux, y laissant toutes un don précieux, la beauté, la vigueur, la grâce, l'intelligence, la fortune, la vaillance, toutes les vertus, sans parler d'une vie extraordinairement heureuse.

Le peuple, cette fois, suppléa les bonnes fêtes en remplaçant les cadeaux par des vœux, — cette riche monnaie des pauvres, — et l'estime qu'il faudrait plus d'un volume in-folio pour relater tous les souhaits splendides que prodigua la voix du peuple à l'héritier des sires de la Roche-Hamelin.

— Il sera beau comme son père.
— Beau et bon comme sa mère.
— Grand comme son ancêtre, qui ne pouvait,

sans courber le front, franchir le portail du château.

— Aussi avait-il fait mettre à l'entrée un crucifix, parce qu'un Hamelin ne se courbe que devant Dieu.

— Hé! le petit est un Hamelin, lui aussi, et vous verrez que ce sera un homme!

— Pour ce qui est de l'argent, il n'aura rien à désirer, vous savez: au moins cinquante mille écus de rente, s'il vous plaît!

— Et qu'on lui apprendra à en faire bon usage...

— Comme ont fait ses grands-pères...

— Et comme fait son papa!

— Et vive le marquis! et vive la marquise!

Et les acclamations de se marier au cliquetis des verres, aux joyeux détonnements, aux gentils refrains!

Jour fortuné,
Il nous et né
Un petit homme,
Qui rit au nez
De ses aînés,
Il faut voir comme!

Verse encore margot
Vidons un autre pot
A la santé du petit homme
Et ton, ton, ton,
Verse gatment, Suzon,
A la santé du petit homme!

(A suivre.)

nes qui ont fait adopter ce parti, dont ne voulaient pas les vieux. Ceux-ci savent trop bien ce qu'ils ont perdu à froisser les sentiments religieux de la population; mais les jeunes ne doutent de rien, et ils se croient de force à remporter un triomphe sur le terrain même où leurs aînés ont été écrasés.

La loi, adoptée d'une manière définitive, jeudi dernier, a été immédiatement promulguée par le gouvernement. Le parti radical s'est mis de suite en campagne; on commence aujourd'hui même à collecter des signatures; le terme d'un mois finit par conséquent le 28 février.

Pour que la loi soit soumise au referendum, il faut que la demande soit appuyée par 5000 signatures de citoyens actifs. Les radicaux les obtiendront-ils? D'aucuns en doutent. En tout cas, ce ne sera pas sans peine; les promoteurs ne reconnaissent si bien que, dans leurs conversations et dans leurs journaux, ils affectent de dire que même les partisans de la loi peuvent et doivent voter la demande de referendum. Vous connaissez ce truc dont on a usé aussi dans votre canton pour la question des syndicats. On disait chez vous aux citoyens: Signez toujours; vous conservez la liberté de voter ensuite comme vous voudrez; mais la question est assez importante pour être soumise au peuple. — Ce qui n'empêcha pas, quelques mois plus tard, ceux qui avaient ainsi parlé, d'envoyer aux signataires une circulaire en leur disant: Vous avez signé avec nous, donc c'est pour vous une question d'honneur de voter avec nous.

Nos radicaux ne manqueraient pas d'en faire autant. Mais nos amis sont partout prévenus, et j'ai lieu de croire que les promoteurs du referendum feront moins de dupes qu'ils ne pensent.

Le premier résultat de la campagne radicale a été de resserrer l'union entre les conservateurs. Mercredi, ils se sont trouvés réunis dans un banquet à Bellinzone; environ 70 députés de toutes les parties du canton s'y sont rencontrés. Il n'y avait qu'un cœur et qu'une âme. Les dissensions nées du projet de correction du Tessin sont désormais oubliées. L'entente la plus complète est rétablie. Il n'y a plus de dissidences, et quelle question pouvait nous unir d'un lien plus fort que la nécessité de donner à l'Eglise la liberté à laquelle elle a droit? Aussi voyons-nous sans la moindre appréhension les assauts de nos adversaires armés du referendum. Sur cette question de principe, nous retrouvons les belles majorités qui ne nous ont jamais manqué dans les questions de cette nature; les divergences qui se produisent parfois sur les questions de personnes ou d'intérêts, disparaissent aussitôt qu'il s'agit pour notre peuple de se montrer catholique.

Petite chronique des cantons

— Le 1^{er} février dernier, vers 6 heures du soir, un vieillard de 74 ans, Joseph Renaud, quittait une auberge de Glovelier (Jura bernois) après avoir bu un bon coup. Il avait vendu une vache dans la journée et « liquidé » les arbes du marché. Pour regagner son domicile, il devait passer le pont, mais comme la nuit était fort obscure, il manqua la route en cet endroit et tomba dans la rivière rendue très grosse par le dégel et par la pluie. Des voisins entendirent des cris de détresse et accoururent à l'aide, mais ils ne se rendirent pas compte, tout de suite, de ce qui était arrivé. Le courant emportait rapidement le malheureux vieillard qui avait sans doute déjà perdu connaissance, ou dont les plaintes étaient devenues trop faibles pour être entendues.

Son cadavre a été retrouvé le même soir près de l'écluse du Closelat, à proximité de la croisée des routes de Berlincourt et de Bassecourt. Il portait à la tête quelques blessures provenant de la chute, ou bien aussi de choc contre les rocailles du torrent.

— A Stein, dans le Haut-Toggenburg (St-Gall) un tonnelier dans un accès d'alléation mentale, a coupé la gorge à ses deux filles, âgées de 14 et 24 ans, puis il s'est entaillé le cou. Pendant ce drame, sa femme préparait le souper de la famille.

Nouvelles de l'étranger

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 1^{er} février.
Utilité des vacances parlementaires.
Les troubles de Decazeville.

Le gouvernement s'est mis à peu près d'accord avec toutes les fractions de gauche afin d'obtenir d'elle, de ne provoquer aucun incident parlementaire et, pour cela, de tenir séance le moins fréquemment possible. On voudrait que le budget fût l'unique affaire de la présente session. Comme les républicains savent parfaitement bien que, si on discutait le budget à fond, ils n'auraient qu'à perdre, aussi comprennent-ils qu'ils ont tout intérêt à ne pas taquiner le cabinet sur ses propositions et à fermer, autant qu'ils le pourront, la bouche aux orateurs de la droite. Sur toute autre

question que le budget, au contraire, il n'y a aucune apparence de réunir une majorité républicaine. De là, le risque d'ouvrir brusquement une crise ministérielle, éventualité qui effraie autant les républicains que les ministres. Tout cela constitue des arguments puissants pour ne tenir séance qu'une ou deux fois par semaine. Le défaut de ce plan, toutefois, est qu'il ne tient aucun compte de l'imprévu. Or, de ce côté, les ministres ont tout à craindre. Un grand nombre de républicains modérés se montrent extrêmement émus de l'affaire de Decazeville, et quelques-uns vont jusqu'à demander qu'on modifie la loi sur la presse, de façon à pouvoir atteindre les journaux qui excitent à la guerre sociale. M. de Freycinet écoute leurs doléances, mais il se réserve bien de n'en tenir aucun compte. Il est évident, en effet, qu'il ne peut sévir contre les radicaux au moment où il est en train d'acheter leur neutralité dans la question de l'amnistie et qu'il promet de leur accorder secrètement et en détail ce qu'il est obligé de leur refuser publiquement et en gros.

Avec les modérés, M. de Freycinet affecte, au contraire, de gémir des nécessités douloureuses de « sa situation. » Avant tout, dit-il, il faut sauver la République menacée par les monarchistes!

Monseigneur Fava

Mgr Fava, évêque de Grenoble, a adressé une nouvelle lettre au *Courrier du Dauphiné*; il y explique son dernier mandement, qui a été déferé au conseil d'Etat. Mgr Fava dit que le prêtre n'est pas un fonctionnaire; le prêtre, en effet, n'agit ni au nom du gouvernement, ni pour le gouvernement; il agit au nom de l'Eglise dont il relève, et pour Dieu, dont il est le ministre.

Le clergé reçoit des indemnités en retour des biens qui lui ont été pris lors de la Révolution. Le Concordat, dit Mgr Fava, prouve que l'Eglise est une société indépendante de l'Etat, puisque l'Etat consent à traiter avec elle de puissance à puissance; or, l'Eglise et le clergé ne font qu'un.

Dans la troisième partie de cette lettre Mgr Fava démontre par de nombreuses citations tirées de l'ouvrage les *Sociétés secrètes*, qu'il n'a pas exagéré, dans son mandement, le rôle de la franc-maçonnerie.

Enfin, dans la dernière partie de sa lettre, l'évêque demande s'il faut cesser d'aimer son pays et perdre ses droits de citoyen parce que l'on est prêtre. Il rappelle que, en 1848, les prêtres votaient à la tête de leurs paroissiens et que la République, alors, acclamait leur patriotisme.

Quant à lui-même, qui, pendant vingt-cinq ans, a défendu l'honneur de la France sous le ciel de l'équateur, il ne demande en retour à ses concitoyens que de respecter sa liberté.

La liberté religieuse en Russie

La noblesse du gouvernement de Courlande, une des provinces baltiques de l'empire, a envoyé au czar une adresse de protestation contre l'oppression toujours croissante de l'élément protestant en matière religieuse et contre les agissements des fonctionnaires du gouvernement qui, dans leur zèle tendant à russifier la province, ne tiennent aucun compte de ses droits historiques.

Le czar a refusé de recevoir cette adresse et a fait déclarer à la noblesse de Courlande que le régime actuel ne saurait être modifié et que les droits historiques d'une province doivent céder le pas à la raison d'Etat et à l'intérêt général de tout l'empire.

Canton de Fribourg

CONSEIL D'ÉTAT

Séance du 3 février 1886.

La commune de Dondidier est autorisée à lever un impôt.

— Sont nommés: MM. l'abbé Victor Sapin, membre de la commission scolaire de La Joux; Etienne Andrey, contrôleur des hypothèques et chef du bureau d'enregistrement de Surpierre, provisoirement pour 1 an.

Il faut avoir la berne pour juger comme fait le *Confédéré*. Dans une chronique politique, nous avons parlé du cœur de M. Ruchonnet, de son attitude dans les négociations conduites entre le Saint-Siège et la Suisse.

L'organe des vieux-catholiques voit une contradiction dans notre langage. Nous avons été souvent dans la nécessité de blâmer des actes publics de M. Ruchonnet, nous ne pouvons lui reconnaître un mérite quelconque, sans être taxé d'inconséquence. Tel est le raisonnement de la feuille rouge, tel n'est pas notre avis. On doit observer les règles de la justice, même vis-à-vis d'un adversaire politique.

Nous n'avons pas marchandé nos éloges au *Bien public*, quand il a voulu désapprouver l'université vieille catholique du canton de Berne, nous épions l'occasion de décerner un témoignage de satisfaction au *Confédéré*. Si nous n'avons pu réaliser notre désir jusqu'à ce jour, ce n'est pas notre faute.

M. Auguste Noyer vient d'être confirmé assesseur à la justice de paix du Vuilly. Le *Confédéré* et le *Journal de Fribourg* se sont empressés d'annoncer cette nomination en disant à leurs lecteurs qu'elle concernait M. le député Noyer. Cette confusion est impardonnable pour des amis politiques; elle nous montre combien nos adversaires suivent peu les intérêts du district du Lac qu'ils se bornent à flatter à l'approche d'une élection.

Romont, le 1^{er} février 1886.

Monsieur le Rédacteur de la Liberté, à Fribourg.

Monsieur le Rédacteur,

Votre correspondant A. aurait peut-être mieux fait, puisqu'il était sur place, de se renseigner au bureau de la Banque populaire de la Glâne sur les opérations de cet établissement. Mais puisqu'il lui a plu de nantir la presse de ses surprises, je me permets, étant en cause, de lui répondre en empruntant, si vous y consentez, une place dans vos colonnes.

Selon M. A., il est dit au *Doit* du compte de Profits et Pertes que le déficit de l'année précédente était de 5173 fr. 45. Cette assertion est absolument erronée. Prenez la peine d'ouvrir la *Feuille officielle*, page 89, et vous trouverez au dit compte, à la place indiquée, cette mention: *Solde égal à l'amortissement du déficit de l'année précédente 5173 fr. 45*. Cela signifie que pendant l'année 1885, la Banque a fait un bénéfice net de 5173 fr. 45 qui a été employé à amortir partiellement le déficit accusé par le compte précédent, c'est-à-dire que le déficit a été réduit de cette somme. Il semble qu'aucune interprétation autre de cette mention n'eût été possible. M. A. qui n'est pas de ceux, dit-il, qui acceptent tout les yeux fermés, verra bien reconnaître que cette fois au moins il a mal vu et mal lu.

Quant au bilan de 1884, je dois reconnaître qu'il contient une erreur; mais que M. A. se rassure, il m'y a pas de quoi avoir peur. Cette erreur la voici: Au 31 décembre 1884 le déficit de la Banque était en réalité de 9748 fr. 60 et non pas seulement de 3982 fr. 55. Cette différence s'explique par le fait que depuis une série d'années, le dividende à payer aux actions et une partie des frais généraux figuraient au Compte de Caisse et dans l'année où le paiement effectif en était opéré; ils n'entraient donc pas dans le bilan de l'année dont on rendait compte. Ainsi le bilan de 1884 aurait dû faire mention, au passif, de ce dividende et de ces frais généraux; c'étaient là des dettes de la Banque qu'il convenait de mentionner. Cette erreur grave de comptabilité, l'administration a tenu à la faire disparaître et voilà pourquoi le solde passif est encore si élevé comparé à celui qu'accusait le bilan de l'année dernière.

Quant au solde actif du compte de Profits et Pertes pour 1884 s'élevant à 4038 fr. 82 on a eu tort de le considérer comme couvrant le déficit de la Banque. Mais c'était là une conséquence de l'erreur dont je viens de parler. Ces 4038 francs 82 formaient en réalité, comme les 4173 fr. 45 en 1885, le montant dont le déficit précédent avait été réduit; en d'autres termes la Banque avait fait en 1884 un bénéfice net de 4038 fr. 82 comme en 1885 elle en a fait un pareil de 5173 fr. 45 et c'est d'autant que le solde passif a été réduit chaque année. Inutile d'ajouter que la mention en 1884 d'un fonds de réserve tenait à la même erreur.

Cela dit, j'ose affirmer que le bilan qui vient d'être publié révèle la situation absolument exacte de la Banque populaire. J'en ferai la preuve à qui voudra.

Je n'ai pas besoin d'indiquer les causes du déficit de la Banque; elles sont d'ailleurs connues de tous les actionnaires. Je tiens cependant à dire qu'à fin 1883 le déficit était de plus de 13,000 fr., qu'il est aujourd'hui réduit à 4545 fr. 45 et que la différence entre ces deux chiffres constitue un bénéfice réalisé au moyen des seules opérations de la Banque. C'est bien là une preuve que l'établissement ne périssait pas, et que la nouvelle administration a fait son possible pour remédier aux fautes du passé.

J'ajoute que le déficit actuel est égal à 3 fr. 20 par action, que par conséquent chaque action de la Banque vaut réellement, à l'heure qu'il est, 96 fr. 80, coupon détaché.

J'écris ici en mon nom personnel parce que je tiens à édifier par moi-même ceux des actionnaires (ils sont nombreux parmi vos lecteurs) qui m'ont honoré de leur confiance.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

I. CHATTON, notaire, membre du Conseil d'administration de la Banque.

NOTE DE LA RÉD. — Nous remercions M. Chatton de ces explications, qui intéresseront le public glânois. Elles prouvent que notre correspondant avait bien quelques motifs de formuler des critiques. Le bilan de l'année 1884 contenait des erreurs et des inexactitudes de comptabilité, auxquelles on a fort sagement remédié dans le compte de l'année 1885. Nous nous réjouissons aussi d'apprendre que les découverts si importants laissés par une gestion infidèle sont aujourd'hui en bonne partie comblés; en se maintenant strictement dans sa mission économique et financière, la Banque populaire de la Glâne peut rendre des services auxquels nous serons les premiers à applaudir.

Le samedi 23 janvier, les Comités des deux Fédérations horticoles de la Suisse allemande et de la Suisse française étaient réunis au Palais fédéral, à Berne, sous la présidence de M. Numa Droz, pour s'entendre sur le partage du subsidé fédéral et sur la marche à suivre dans les travaux à en-

treprendre pour faire progresser l'horticulture dans notre pays.

Dimanche dernier, la Fédération des Sociétés d'horticulture de la Suisse romande a eu à Lausanne sa réunion générale des délégués. Plusieurs questions d'actualité pour l'horticulture y ont été traitées; la répartition du subsidé fédéral s'est faite avec une entente parfaite entre les cinq Sociétés qui la composent. Grâce à ce subsidé, chaque Société pourra étendre son champ d'activité. La Société fribourgeoise d'horticulture était représentée à cette assemblée par trois délégués: MM. le comte de Lenzburg, Joseph Von der Weid et Blanc-Dupont.

Dans son numéro de lundi, 1^{er} février, la *Revue* de Lausanne, à propos d'un article de la *Liberté* concernant le Simplon et dans lequel il est parlé de la retraite de M. Ceresole, affirme que la *Liberté* compte « dans « sa direction des membres du Conseil de « la Compagnie de la Suisse-Occidentale-« Simplon. »

Cette assertion est gratuite, et nous déclarons à la *Revue* qu'aucun membre du Conseil de la Compagnie S.-O.-S. ne fait partie des divers conseils de notre journal.

Dans une assemblée tenue dimanche matin, les membres de la paroisse réformée de la ville de Fribourg ont appelé, à l'unanimité, comme pasteur, M. Morgeon, du Val-de-Ruz, actuellement à Olten.

Le Conseil général de la ville et commune de Morat, était assemblé vendredi dernier. Parmi les tractanda figurait une proposition faite par le conseil communal, d'offrir à la communauté catholique romaine de Morat un don de 500 francs pour la construction de sa nouvelle église.

La proposition du conseil communal a été adoptée à l'unanimité, moins deux voix.

Les catholiques s'empressent de remercier le conseil communal de Morat de la généreuse initiative qu'il a bien voulu prendre pour leur venir en aide; ils adressent leurs hommages de reconnaissance au Conseil général. Ils souhaitent que le don généreux du conseil communal de Morat ait un grand retentissement, reproduit par de nombreux échos qui en multiplient le chiffre.

On nous annonce d'Onnens, que la diphtérie est en pleine décroissance dans cette localité.

Sur 37 enfants atteints de cette maladie, deux seulement sont morts, encore n'ont-ils succombé que parce que le médecin a été appelé trop tard.

Une trentaine d'enfants sont déjà complètement guéris; ils sont encore convalescents, mais seront rétablis dans quelques jours, et cela grâce aux soins empressés et aux connaissances médicales profondes de M. le docteur Bauer, qui a su promptement dompter l'épidémie.

L'Union chorale de Fribourg nous a donné hier une charmante soirée; mais il est vraiment fâcheux que la salle de la Grenette ne fût pas remplie comme nous l'avions vue dans d'autres circonstances. Est-ce que nous perdrons le goût des beaux-arts? J'aime à croire que non, et je préfère attribuer à d'autres circonstances, tout accidentelles, le peu d'empressement que nous avons dû constater hier de la part du public de notre ville.

Les différents morceaux du programme ont été exécutés d'une manière remarquable. On a surtout aimé entendre les deux romances italiennes chantées avec un goût exquis par M. de L. Nous avons vu aussi avec plaisir que l'Union chorale sait attirer à elle de jeunes forces, et elle nous a produit hier un violoniste d'un talent plein de promesses pour l'avenir.

+

La famille Bardy a la douleur de faire part à ses amis et connaissances de la perte cruelle qu'elle vient de faire dans la personne de leur mère et belle-mère,

MADAME

Josephine BARDY, née BOXLER,
décédée le mercredi 3 février, munie des secours de la religion, à l'âge de 73 ans.
L'enterrement aura lieu vendredi à huit heures du matin, départ place de Notre-Dame.

R. I. P.

Chronique historique

La *Revue* de Lausanne veut bien nous apprendre qu'elle est pleine de gratitude envers les baillis bernois, qui ont doté le pays de Vaud du bienfait de la Réforme. Sans doute, dit-elle, Berne, en imposant à ses sujets une religion nouvelle, ne prétendait nullement leur accorder la liberté de conscience; sans doute encore, à l'heure favorable, Vaud s'est empressé de secouer le joug de Leurs Excellences comme il avait secoué celui de Rome, mais le protestantisme n'en est pas moins un fruit délicieux, quel que soit l'arbre qui l'a porté sur les bords du Léman.
Admettons que c'est ici une affaire d'appré-

ciation. Nous ne ferons pas à la *Revue* un reproche d'aimer son symbole et son culte; nous la prions seulement de ne pas plaindre notre sort, car la domination du Pape n'est ni très « lourde », ni très « onéreuse » pour les catholiques. Nous obéissons volontiers au successeur de Pierre, parce qu'ainsi l'ordonné Jésus-Christ et qu'ainsi l'ont pratiqué les premiers chrétiens. Mais arrêtons-nous sur ce point, de crainte de laisser soupçonner aux écrivains de la *Revue* que nous cherchons à les convertir.

Ce que nous ne manquerons pas de relever dans leur article, est une grave erreur devenue déjà très populaire. L'organe du parti démocratique vaudois affirme que, dans son canton, « le catholicisme montra pas de force de résistance » à l'époque de la conquête par les armées bernoises. L'histoire proteste contre cette assertion: elle nous enseigne au contraire que les amendes et la prison, l'exil et la peine de mort même, tout dut être employé pour implanter les doctrines nouvelles. Sans doute, alors comme aujourd'hui, on rencontrait des âmes lâches et serviles, promptes à applaudir à tous les exploits de la tyrannie ou du moins à subir sans se plaindre une honteuse servitude; mais l'ensemble de la population lutta longtemps pour le maintien de la foi des ancêtres. Réveils

ions à la hâte sur ce sujet quelques échos des vieilles annales, tels qu'ils sont reproduits par des auteurs tous protestants:

« Quiconque, soit anabaptiste, soit papiste, qui ne prêterait pas le serment d'observer cet édit (de Berne, sur l'assistance au prêche, le baptême des enfants au temple et la fréquentation de la scène trois fois par an), sera mis en prison pendant huit jours et huit nuits, au pain et à l'eau, puis conduit hors du canton avec défense d'y rentrer, sous peine pour les hommes d'avoir la tête tranchée et pour les femmes d'être noyées. » (VERDELL, *Histoire du canton de Vaud*, t. I, p. 344.)

Malgré des ordonnances aussi draconiennes, « le catholicisme montra encore de la résistance », puisque le synode tenu à Lausanne en mars 1538 dut entendre des plaintes comme celles-ci: « Les particuliers conservaient encore chez eux les images et les statues de leurs saints; les femmes portaient toujours leurs chapelets; en quelques lieux, il y avait des gens qui n'avaient jamais encore été aux saintes assemblées pour écouter les ministres; il y avait des villages entiers dont les habitants n'avaient encore été à aucun sermon. On pria leurs Excellences d'employer leur autorité pour les y contraindre. » (RUCHAT, *Histoire de la Réformation*, liv. XVI.)

Berne exauça cette demande des prédicants: la violence abolit notre foi et affermit dans le peuple les idées de Calvin et de Luther. Il devait en être ainsi, car, selon la remarque d'un de nos frères séparés: « Partout où la liberté de conscience n'était pas opprimée, le protestantisme, ne tardait pas à disparaître. » (EDGAR QUINET, *Vie de Marnix*, Introd.)
Un flâneur.

FAITS DIVERS

Un ouvrier de Neustadt, près de Leipzig, qui s'était fait à la jambe une légère blessure et y avait appliqué un morceau de papier gommé, provenant d'une feuille de timbres-poste, est mort d'un empoisonnement du sang.

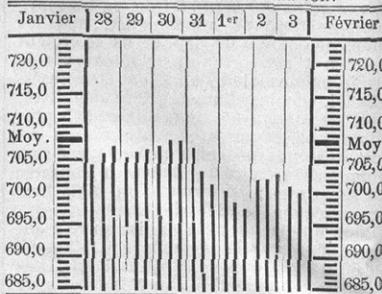
Les ouvriers tailleurs de Bruxelles sont dans la joie! Une bonne aubaine leur est tombée du ciel: une commande de quarante mille uniformes pour l'armée grecque.

La maison à qui cette commande a été faite a offert de la besogne à cinq cents tailleurs qui travaillent à domicile. Il est probable qu'il faudra encore faire appel à d'autres ouvriers.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE FRIBOURG

BAROMÈTRE
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.



THERMOMÈTRE (Centigrade)

Janvier	28	29	30	31	1 ^{er}	2	3	Février
7 h. matin	-3	-3	-1	-1	3	-1	0	7 h. matin
1 h. soir	-1	-1	2	4	4	1	1	1 h. soir
7 h. soir	0	-1	0	3	4	0	0	7 h. soir
Minimum	-1	-1	0	3	3	0	0	Minimum
Maximum	-2	-2	2	4	4	1	1	Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & C^{ie} Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

CODFISCH, Morue

Nouveau, 1^{re} qualité

Tranché en morceaux, dépoilé et sans arêtes en caisses de 20 kg., importé par (O. 126) Louis RITZ, à Bâle. (A. 164Q)

ON prendrait quelques pensionnaires à PRIX MODÈRE, chmabre meublée ou non. S'adresser à MM. Orell, Fussli et Cie, à Fribourg. (O. 142)

CHOCOLAT

C^{ie} GENEVOISE

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Se vend chez Madame veuve EGGER.

(O. 731)

COKE & HOUILLE

Coke de gaz BIEN SEC rendu à domicile, pour 100 kg. 3 fr. 40

Coke de gaz BIEN SEC pris à l'Usine, pour 100 kg. 3 fr. 20

Houille belge en petits morceaux ^{30/40}, pour 100 kg. 4 fr. 40

Dépôts pour commandes: M^{me} Arqui-che-Duruz, Rue de Lausanne; M^{me} Ory, épicière, Pont-Muré. (H. 19 F) (O. 116)

USINE A GAZ, FRIBOURG

Auberge à louer

pour le 22 février prochain à Planfayon avec ou sans terres. S'adresser à Js Muhlemann, au Gotteron, Fribourg. (O. 154)

ATTENTION

La Société anonyme LA PERSÉVÉRANCE, à Estavayer, cherche pour son Hôtel du Cerf, au dit lieu, un teneur qui serait, en même temps, détailleur du Café-Billard.

ENTRÉE LE 1^{er} JUILLET PROCHAIN

Prendre connaissance des conditions jusqu'au 1^{er} mars, chez M. le greffier Rochat, secrétaire de la Société.

Estavayer, le 1^{er} février 1886.

(O. 155/143) LE COMITÉ DE DIRECTION.

MISE DE VIN

Mercredi, 17 février, à 10 heures, dans les caves des Faverges, rière Saint-Saphorin, au district de Lavaux, on exposera en vente, par mises publiques: 37,500 litres vin blanc des Faverges, 1,650 litres vin rouge, 2,360 litres vin d'Epesses. La dégustation des vins aura lieu dès les 9 heures. — Le même jour, à 1 heure, dans les caves d'Ogoz, près des Faverges: 25,500 litres vin blanc, 800 litres vin rouge.

(O. 146)

L'Administrateur des vignes et domaines, Ed. Gottrau.

Les personnes atteintes de

Maladies des poumons, de la poitrine, du cou, de la phthisie ou d'asthme,

sont rendues attentives à la plante officinale « La Homeriana » découverte par moi et portant mon nom. L'efficacité guérissante de cette plante est confirmée par les médecins et des milliers d'attestations.

Une brochure y relative est envoyée gratis et franco.

La véritable plante *Homeriana* n'est expédiée (façon thé) que directement par moi ou par mon dépositaire général pour la Suisse, M. Jules Reyner, à Stein s/Rhin, canton de Schaffhouse. Prix du paquet de 60 grammes suffisant pour deux jours 4 fr. 50. Chaque paquet pour être véritable doit porter ma signature avec fac-simile: Paul Homoro à Trieste (Autriche), importeur et appréteur de la « *Homeriana* » décoré de la médaille d'or 1^{re} classe pour science et philanthropie, etc., etc., seul importeur de la véritable plante *Homeriana*. (O. 144) [O. 7032L]

LE

CHRÉTIEN DÉVOUÉ AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

OU

Exercices de piété pour passer saintement

la veille, le jour de la fête et le premier vendredi de chaque mois,

par M. l'abbé d'HEROUVILLE.

Nouvelle édition contenant les litanies et l'office du Sacré-Cœur. — Paris, librairie catholique internationale de l'Œuvre de Saint-Paul, 6, rue Cassette, et à l'Imprimerie catholique, 13, Grand-rue, Fribourg, Suisse. — In-18 de 350 pages. — Prix 1 fr. 25.

Grand choix de

LIVRES DE PRIÈRES

69 Rue des Epouses 69

Voulez-vous insérer des annonces avec succès et à bas prix ?

Adressez-vous à l'Agence de publicité

ORELL FUSSLI & C^{ie}

à Fribourg,

69, Rue des Epouses, 69

Expédition prompte et soignée.

DEVIS SUR DEMANDE

69 Rue des Epouses 69

LIVRE DE LECTURE

POUR LES

Écoles primaires du canton de Fribourg

DEGRÉ INFÉRIEUR

Livre obligatoire pour les écoles françaises du canton de Fribourg.

PRIX: 50 centimes.

THEOLOGIE ET PHILOSOPHIE

THÉOLOGIE DOGMATIQUE

SANCTI THOMÆ AQUINATIS

SUMMA THEOLOGICA

Diligenter emendata, Nicolai, Sylvi, Billuart et C. J. Drioux notis ornata.

Onzième édition. — 8 beaux volumes in-8 carré sur papier vergé. — Prix: 40 fr. net: 21 fr.

Il est peu de prêtres et d'élèves de grands séminaires qui ne veuillent aujourd'hui posséder la *Somme théologique* de saint Thomas. De divers côtés on nous a priés d'en donner une édition latine qui fut à la fois bien imprimée et peu chère: telle est celle que nous offrons au public.

Tout le monde désire les notes de Nicolai: on les trouvera résumées avec celles des meilleures éditions et des commentateurs les plus renommés: Sylvius, Billuart, etc. Ces notes sont explicatives; elles montrent l'utilité de chaque article, indiquent les passages de l'Écriture, les décisions des papes et des Conciles qui sont en rapport avec la doctrine de saint Thomas, et les erreurs anciennes ou modernes dont elle est la réfutation. Quand les termes théologiques de saint Thomas s'éloignent trop du langage scientifique actuel, les notes déterminent le sens qu'on doit attacher à ses expressions. Quand une question est traitée dans les autres ouvrages du saint Docteur, l'annotateur y renvoie ou bien reproduit les passages des autres ouvrages à la fin de chaque volume.

Avant chaque partie et chaque section on trouvera un *Tableau synoptique* où l'on verra d'un coup d'œil toutes les questions et tous les articles.

Les *Tables* indiquent: 1^o le texte de l'Écriture sainte cité dans la *Somme*; 2^o les autres citations; 3^o et 4^o la réfutation des hérésies et des erreurs principales; 5^o les passages de la *Somme théologique* qui peuvent servir à expliquer les épitres et les évangiles des dimanches et des fêtes; 6^o les passages qui peuvent servir à l'explication du catéchisme; 7^o les lieux communs théologiques; 8^o le résumé de toutes les matières et les endroits où on en trouve les développements. Cette dernière table se compose de 350 pages.)

N. B. — Cette édition devenue classique dans les grands séminaires français et étrangers a été revue avec le plus grand soin; ajoutons que la qualité du papier est de beaucoup meilleure à celle du papier employé précédemment.

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.